

CSE (Comité Social et Economique) - Réunion du 18 mai 2022

Réponses écrites, pour affichage, le 19 mai 2022

Questions du 1^{er} collège employé-e-s

1 / Sécurité au travail : à la suite de diverses dégradations sur véhicules personnels en proximité immédiate de site, se pose la question de la mise en place de caméra de surveillance extérieure, afin de limiter à minima, la reproduction de ce phénomène.

La Direction n'a été informée d'aucune dégradation de ce type et invite les personnes concernées à se manifester, n'ayant aucune information sur le ou les sites concernés

2 / Prévention de l'agressivité : consécutivement à des retards de versement d'allocations par l'ASP, des collègues se sont vus faire face à des épisodes de violence verbale (insultes, menaces, ...) de la part de quelques jeunes. Dans cette situation, une communication systématique et préventive en direction du public concerné, ne serait-elle pas de nature à réduire ce type de comportement ?

Nous sommes prêts à étudier et mettre en place toute initiative de nature à prévenir l'agressivité du public Nous proposons d'aborder ce sujet en commission sécurité santé au travail cf. PV de la réunion CSE du 18 mai 2022.

3 / Cohésion d'équipes : des demandes ou propositions se sont faits jour pour :

- La pratique d'activités de détente telles que la sophrologie par exemple, avant réunion du mardi 14h00
- La réunion annuelle ou biennale de l'ensemble du personnel MLHG sur site extérieur adapté
- L'intervention occasionnelle dans les équipes de psychologues hors partenariat

La cohésion des équipes est un sujet très important à nos yeux. Elle est renforcée par les valeurs qui nous sont communes, au service des missions qui sont les nôtres. Ce qui peut concourir à la renforcer est bienvenu. Le CSE a également un rôle à jouer. Nous avons tous en mémoire la journée qui avait été organisée.

Question du 2^{ème} collège Cadres

1 / « Les cadres de territoire en plus de la responsabilité de l'antenne qui leur a été confiée ont été mandaté(e)s pour animer une thématique à l'échelon départemental. Cette fonction d'animation les amène à jouer un rôle de conseil et d'animation auprès des référents territoriaux chargé(e)s de la même thématique sur chaque territoire. L'employeur pourrait-il préciser si le lien entre le cadre de territoire chargé(e) de la thématique et les référents territoriaux chargé(e)s de la même thématique s'inscrit dans un cadre fonctionnel ou bien hiérarchique ? »

Le lien entre le responsable de territoire chargé-e d'une thématique et les référents territoriaux de celle-ci s'inscrit dans un cadre fonctionnel.

Nadège CARREL
Directrice

